



## Refus de rupture conventionnelle, se faire licencier proprement

-----  
Par Saw83

Bonjour,

Je me suis présenté pour négocier une rupture conventionnelle car je n'aime plus ou je travaille je suis déprimé à aller travailler je veux changer d'entreprise, mon employeur refuse car il a des indemnités à payer il me dit que je dois démissionner si je veux partir.

Or démissionner me fait perdre mes droits au chômage et j'en aurais besoin le temps de trouver un autre emploi comment faire pour me faire licencier dans les règles de l'art sans pour autant que se soit considéré comme faute Lourd ou Grave!

Merci d'avance.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Eviter la faute lourde est facile, il suffit de ne pas chercher à nuire intentionnellement à son employeur.

En revanche se faire licencier sans commettre de faute grave, c'est plus compliqué. Il y a l'inaptitude, mais cela implique d'avoir un problème de santé assez grave, et donc de prendre des mesures douloureuses (avec un marteau ou une falaise de la bonne hauteur, ni trop basse au risque de finir avec un simple arrêt maladie, ni trop haute parce que vous pourriez finir au cimetière, et les ARE sont de manière discriminatoire réservées aux vivants... bref, c'est un art complexe).

Vous aurez (moins de) mal je pense en cherchant un autre emploi puis à donner votre démission.

-----  
Par kang74

Bonjour

Si l'employeur ne veut pas de RC, c'est qu'il n'a aucun intérêt à payer pour que vous partiez .

Par de là, la solution d'Isadore de trouver un emploi avant est la meilleure .

Si vous avez 5 ans d'ancienneté, il y a aussi la solution de la démission-reconversion, mais il faut avoir justement un projet de reconversion ( formation, création d'entreprise etc) à faire valider par Pole emploi .

-----  
Par jpgroussard

Bonjour Saw,

Citation : "je n'aime plus ou je travaille je suis déprimé à aller travailler"

Veuillez prendre avec de l'humour mon message : je vous rassure immédiatement, vous êtes une personne normale. 90% de la population mondiale pense comme vous !

Cdt

-----  
Par janus2

Bonjour,

Votre employeur a parfaitement raison, si vous souhaitez quitter votre emploi pour convenance personnelle, la seule solution est la démission.

Or démissionner me fait perdre mes droits au chômage et j'en aurais besoin le temps de trouver un autre emploi

Démissionner ne vous fait rien perdre, le chômage est fait pour les personnes qui perdent involontairement leur emploi.

Dans votre cas, le mieux est de commencer par trouver un nouvel emploi puis de démissionner ensuite.

Sauf si vous envisagez une reconversion professionnelle pour laquelle un dispositif existe pour être indemnisé après démission.